F. F. S.
PERMIS D'ORGANISATION
N° Ch 12
DATE 13/01/2017

CHAMPIONNAT DE LIGUE 2017 DE L'ILE DE LA REUNION

ARTICLE 1. ORGANISATION

1.1. Les Ligues de Karting (LK) organisent, avec le concours de la FFSA, leur Championnat de Ligue de Karting. Les LK sont responsables de l'organisation de leur Championnat.
Le Championnat de Ligue 2017 de l'île de La Réunion se déroule en une série de 4 épreuves par catégorie réparties en 4 journées, sur la période allant de mars à aout.
Tous les points non prévus au présent règlement relèvent du Code Sportif International, des prescriptions générales FFSA, du règlement standard des épreuves de Karting ou figureront dans le règlement particulier de chaque épreuve.
Ce Championnat sera organisé conformément aux prescriptions du Règlement Technique National sans dérogation.

1.2. Les LK devront établir un règlement du Championnat de Ligue, reprenant notamment le calendrier et le nombre d'épreuves prises en compte pour le classement. Les 3 épreuves qualificatives pour les Championnats de France devront être terminées pour **le 4 juin 2017**.

1.3. Un règlement particulier sera par ailleurs établi pour chacune des épreuves du Championnat de Ligue.
Les LK qui le souhaitent, peuvent s'organiser pour que la Direction de Course, les Commissaires Sportifs et Techniques soient des personnes extérieures à la LK, détentrices de la licence correspondant à la fonction.

ARTICLE 2. CALENDRIER DES EPREUVES

DATE	INTITULE DE L'EPREUVE	CATEGORIE FEDERALE	CATEGORIE REGIONALE
18 et 19 Mars 2017	**1ère Manche de vitesse**	**Minime – Cadet – X30 Junior – X30 Senior – Rotax max – Rotax Master – KZ2 – KZ2 Master/KZ2 Gentleman**	**Minime régionale**
15 et 16 Avril 2017	**2ème Manche de vitesse**	**Minime – Cadet – X30 Junior – X30 Senior – Rotax max – Rotax Master – KZ2 – KZ2 Master/KZ2 Gentleman**	**Minime régionale**
03 et 04 Juin 2017	**3ème Manche de vitesse**	**Minime – Cadet – X30 Junior – X30 Senior – Rotax max – Rotax Master – KZ2 – KZ2 Master/KZ2 Gentleman**	**Minime régionale**
05 et 06 Aout 2017	**4ème Manche de vitesse**	**Minime – Cadet – X30 Junior – X30 Senior – Rotax max – Rotax Master – KZ2 – KZ2 Master/KZ2 Gentleman**	**Minime régionale**

ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1. LICENCES

3.1.1. Le Championnat de Ligue sera ouvert à tout pilote détenteur d'une licence nationale ou internationale de Karting « Pilote concurrent conducteur » en cours de validité pour 2017, dans sa catégorie et à tout pilote étranger détenteur d'une licence nationale délivrée par une ASN étrangère et de l'autorisation de cette dernière ou d'une licence internationale délivrée par une ASN étrangère.

3.2. PILOTES ADMIS

3.2.1. Seuls seront classés dans le Championnat de Ligue, les pilotes licenciés auprès d'une association sportive du ressort de la LK ou de la Ligue de Sport Automobile et régulièrement affiliée à la FFSA.

3.2.2. Un pilote ne pourra disputer le Championnat de Ligue que dans une seule catégorie, celle dans laquelle il aura participé lors de la première épreuve.

3.2.3. Un pilote qui change de LK en cours de saison ne pourra pas être classé dans le Championnat de Ligue d'une autre LK.

3.2.4. Qualification aux Championnats de France Minime, Cadet, Nationale, KZ2/KZ2 Master/KZ2 Gentleman, Rotax Max/Rotax Master, X30 Junior/X30 Senior.

3.2.4.1. Le Championnat de Ligue est qualificatif pour les Championnats de France Minime, Cadet, Nationale, KZ2/KZ2 Master/KZ2 Gentleman, Rotax Max/Rotax Master, X30 Junior/X30 Senior.

La qualification pour les Championnats de France Minime, Cadet, Nationale, KZ2/KZ2 Master/KZ2 Gentleman, Rotax Max/Rotax Master, X30 Junior/X30 Senior se fera sur la base d'une participation aux 3 journées qualificatives du Championnat de Ligue.

Par ailleurs, chaque Président de LK disposera d'une invitation, par catégorie, pour qualifier un pilote de sa Ligue n'ayant pas participé à tout ou partie des 3 épreuves qualificatives du Championnat de Ligue, souhaitant s'inscrire au Championnat de France.

Dans le cadre des Championnats de France Minime, Cadet, Nationale, KZ2/KZ2 Master/KZ2 Gentleman/KZ2 Gentleman, Rotax Max/Rotax Master, X30 Junior/X30 Senior, la liste des pilotes ayant participé aux 3 journées qualificatives des Championnats de Ligue devront être adressés à la FFSA, **avant une date fixée au mardi 12 juin 2017.**

3.2.5. L'organisation d'un Championnat de Ligue est obligatoire pour toutes les catégories fédérales et reste à la discrétion de la LK pour les autres catégories.

3.3. ENGAGEMENTS

3.3.1. Tout pilote désirant participer au Championnat de Ligue devra avoir la possibilité de s'engager à une ou plusieurs épreuves ou à la totalité du Championnat de Ligue.
Les engagements se feront via la LK Réunion, pour le **10 Mars 2017 dernier délai**, à l'aide d'une feuille d'engagement établie par la LK Réunion. Les engagements de la totalité du championnat sont d'un montant de 400€ pour toutes les catégories. Passé ce délai, et ceci jusqu'au **17 Mars 2017 dernier délai** le montant de l'engagement sera de 450€ pour toutes les catégories. Possibilité de régler en 4 fois sans frais par chèque daté avant le 10 Mars 2017. Pour les règlements en une seule fois, le montant de l'engagement pour le championnat sera remisé à 360€ pour les 4 épreuves. Pour les pilotes désirant s'engager sur moins de 4 épreuves du championnat, le montant de l'engagement par épreuve s'élèvera à 130€.

Catégories Minime, Cadet, KZ2/KZ2 Master/KZ2 Gentleman, Rotax Max/Rotax Master, X30 Junior/X30 Senior :

Les pilotes souhaitant se qualifier pour les Championnats de France devront s'engager et participer obligatoirement aux trois épreuves qualificatives du Championnat de Ligue (sauf cas de force majeure) ou avoir été invité par leur Président de LK.

ARTICLE 4. MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENTS

4.1. MATERIEL ADMIS

4.1.1. Définition du Règlement Technique de la catégorie correspondante. Tous les points du Règlement Technique devront être scrupuleusement respectés.

4.1.2. Chaque pilote ne pourra disposer, pour chaque journée, que d'un châssis et d'un moteur plombé en catégorie Minime et Cadet. En cas de casse avérée et constatée par un commissaire technique, le pilote pourra utiliser un moteur de secours, mais sera pénalisé de 10 (dix) places sur la grille de départ de la course suivant ce changement de moteur.

Chaque pilote ne pourra disposer, pour chaque journée, que d'un châssis et deux moteurs plombés en catégorie KZ2 / Rotax max / Rotax Master / X30 Junior / X30 Sénior.

4.1.3. Des mesures de niveau sonore pourront être effectuées dans toutes les catégories, pour tous les karts, avec ou sans boite de vitesses et cela conformément au Règlement Sportif National.

4.2. PNEUMATIQUES

4.2.1. Pour les 4 épreuves du Championnat de Ligue en catégories Minime et Cadet, un pilote ne pourra disposer que de 4 pneus avant et 4 pneus arrière en gestion libre. Ces 8 pneus devront être présentés au commissaire technique lors du contrôle technique qui aura lieu lors de la

première manche du Championnat de la catégorie concernée.

Pour les 4 épreuves du Championnat de Ligue en catégories Rotax max / Rotax Master / X30 Junior / X30 Sénior / Minime Régionale, un pilote ne pourra disposer que de 4 pneus avant et 4 pneus arrière en gestion libre. Ces 8 pneus devront être présentés au commissaire technique lors du contrôle technique qui aura lieu lors de la première épreuve du Championnat de la catégorie concernée pour enregistrement. Les pneus « Pluie » seront en gestion libre dans la limite de 2 pneus avant et 2 pneus arrière pour chacune des quatre épreuves. Ils seront fournis par le pilote.

4.2.2 Tous pilote ne participant pas à la première épreuve du championnat de ligue, pourront participer aux autres épreuves du championnat. Les pilotes concernés disposeront que de 2 pneus avant et 2 pneus arrière pour l'ensemble des épreuves sur lesquels ils seront engagés. Ces 4 pneus devront être présentés au commissaire technique lors du contrôle technique pour enregistrement.

4.2.3. Pour la catégorie KZ2 et pour chaque épreuve, il sera possible d'utiliser 3 pneus avant et 3 pneus arrière, en gestion libre. Il en sera de même pour les pneus pluie.

ARTICLE 7. DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

7.1. GENERALITES

7.1.1. Les épreuves du Championnat de Ligue devront obligatoirement se dérouler selon le schéma défini par le Règlement Sportif National.

7.1.2. Le briefing est organisé par le Directeur de Course à l'issue des essais libres. La présence de tous les pilotes et tuteurs est obligatoire et ils devront impérativement signer la feuille de présence. Tout manquement à cette obligation sera sanctionné par le Collège des Commissaires Sportifs. L'horaire de ce briefing sera notifié dans l'horaire officiel communiqué aux concurrents lors de chaque épreuve.

7.2. EPREUVES QUALIFICATIVES POUR LES CHAMPIONNATS DE FRANCE MINIME, CADET, KZ2/KZ2 MASTER/KZ2 GENTLEMAN, ROTAX MAX/ROTAX MASTER, X30 JUNIOR/X30 SENIOR.

Les épreuves qualificatives pour les Championnats de France devront obligatoirement se dérouler selon le schéma suivant :

7.2.1. **Principe de déroulement**

L'épreuve se déroulera de la façon suivante : essais chronométrés, manches qualificatives, Pré-finale et Finale. Il n'y a pas de repêchage.
Si le nombre d'engagés est inférieur ou égal à la capacité de la piste, chaque catégorie disputera 1 ou 2 manches qualificatives. Si le nombre d'engagés est supérieur à la capacité d'accueil de la piste, les séries se dérouleront suivant l'article 7.2.4.1 du règlement.
L'organisateur pourra prévoir une consolante pour les non qualifiés.

7.2.2. **Longueur des courses**

Manches qualificatives :	10 km par temps sec
	8 km par temps de pluie
Pré Finale :	17 km par temps sec
	14 km par temps de pluie
Finale :	17 km par temps sec
	14 km par temps de pluie

7.2.3. **Essais chronométrés**

Les essais chronométrés pourront se dérouler conjointement avec des mesures de niveau sonore, pendant une séance limitée dans le temps avec un système de pointage électronique et mentionné dans le règlement particulier. Si nécessaire, les concurrents d'une même catégorie seront divisés en groupes selon le processus employé dans les épreuves nationales.
Durant les essais chronométrés, tout arrêt en zone de réparation est interdit.

7.2.4. Manches qualificatives

7.2.4.1. Création des séries

Diviser les concurrents de chaque catégorie en 3 séries ou plus, en tenant compte de la capacité de la piste, réparties suivant le processus ci-dessous :

SERIE A	SERIE B	SERIE C
1er chrono	2ème chrono	3ème chrono
4ème chrono	5ème chrono	6ème chrono etc...

7.2.4.2. Places de départ pour les manches qualificatives
Les places de départ pour les manches qualificatives sont celles du classement des essais chronométrés.

7.2.4.3. Déroulement des Manches qualificatives (en fonction du nombre de séries)

3 séries :	A contre B	A contre C	B contre C	
4 séries :	A contre B	C contre D	A contre D	
	B contre C	A contre C	B contre D	
5 séries :	D contre E	A contre B	C contre D	A contre E
	B contre C	A contre D	B contre E	A contre C
			B contre D	C contre E

7.2.5. Pré-finale
Les résultats obtenus par chaque pilote dans chacune des manches qualificatives sont additionnés et permettent d'établir la grille de départ de la pré-finale.

Les points seront attribués comme suit :
0 point au 1er,
2 points au 2ème,
3 points au 3ème,
4 points au 4ème,
5 points au 5ème et ainsi de suite par progression croissante d'un point par place de classement jusqu'au dernier classé.
Les éventuels ex aequo seront départagés en fonction du classement des essais chronométrés.

7.2.6. Finale
Les places de départ de la finale seront attribuées selon l'ordre d'arrivée de la pré-finale.

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

9.1. CLASSEMENT GENERAL FINAL DU CHAMPIONNAT DE LIGUE

Tout pilote prenant part à une épreuve du Championnat de Ligue peut marquer des points sauf ceux mentionnés à l'article 3.2.

Le classement final du championnat sera établi en additionnant les points obtenus aux huit résultats (sont considérés comme un résultat, les points marqués en pré-finale ou en finale de chaque épreuve), auxquels seront décomptés les 2 plus mauvais résultats obtenus sur l'ensemble des manches où le pilote aura marqué des points.
Un coefficient de 1.5 sera appliqué aux points de la dernière journée de chacune des catégories.

En cas d'ex aequo, sur la base de la totalité des résultats, le plus grand nombre de premières places sera pris en considération, puis de secondes places, de troisièmes places et ainsi de suite.

Si le vainqueur ne peut toujours pas être déterminé ou s'il subsiste encore des ex-aequo, le classement de la finale de la dernière épreuve les départagera.
Le classement de la pré-finale et de la finale de chaque épreuve donnera lieu à l'attribution des points selon le barème suivant :

Classement	Points	Classement	Points	Classement	Point	Classement	Point
1er	50	7ème	19	13ème	13	19ème	7
2ème	40	8ème	18	14ème	12	20ème	6
3ème	32	9ème	17	15ème	11	21ème	5
4ème	26	10ème	16	16ème	10	22ème	4
5ème	22	11ème	15	17ème	9	23ème	3
6ème	20	12ème	14	18ème	8	24ème	2
	1 point au-delà du 24ème						

9.2. ***EXCLUSION***

Tout pilote faisant l'objet d'un rapport, Sportif ou Technique, aboutissant à l'exclusion de l'épreuve, ne marquera aucun point (zéro point) au titre de cette épreuve. Ce résultat ne sera pas repris comme l'épreuve à décompter.

ARTICLE 10. PRIX

Les récompenses seront offertes par la LK.
Les 3 premiers de chaque catégorie seront récompensés par une Coupe.

ARTICLE 11. COMMUNICATION DES RESULTATS

11.1. NOMBRE DE PARTICIPANTS

Les organisateurs doivent fournir toute facilité aux membres de la Commission Nationale de Karting de la FFSA, aux Commissaires Sportifs et Techniques Nationaux pour contrôler le nombre de participants de chaque épreuve et cela sans préavis.

11.2. RAPPORT DE CLOTURE

Les résultats de chaque épreuve de Championnat de Ligue devront faire l'objet d'une rédaction complète des engagés et des participants classés dans le rapport de course obligatoire, signé par les responsables de l'épreuve en question.
Aucun résultat ne sera entériné par la FFSA si ce rapport ne parvient pas au secrétariat de la FFSA dans les 8 jours qui suivent chaque journée.

ARTICLE 12. RAPPEL ET DIVERS

12.1. L'accès au parc d'assistance (parc fermé départ ou arrivée), la pré-grille et le contrôle technique, n'est autorisé qu'aux seules personnes licenciées désignées par l'organisateur, aux pilotes et aux accompagnateurs (un accompagnateur licencié par pilote).

12.2. Il est rappelé que, pour les pilotes mineurs, le Tuteur légal doit être présent pendant toute la durée de l'épreuve. Le Tuteur légal a toutefois la possibilité de désigner un Tuteur dit « mandataire spécial » aux fins de le représenter en qualité de Concurrent Tuteur par la signature d'un formulaire de délégation, soit pour une seule épreuve, soit pour l'ensemble des épreuves du Championnat Régional disputées par le mineur.
Il est toutefois précisé :
Tout titulaire d'une licence concurrent tuteur (ICT) pourra déléguer sa qualité de tuteur à une autre personne physique licenciée, sous réserve que cette dernière soit majeure et titulaire d'une licence Concurrent » (Guide des Clubs et Licences).

12.3. **Remise des Récompenses :**
A la demande de la Direction de l'épreuve, ou du Responsable du protocole, les trois premiers pilotes classés de chaque catégorie, après avoir répondu au contrôle de poids, devront se présenter au podium en tenue sportive correcte afin de procéder à la cérémonie protocolaire.

12.4. L'engagement au Championnat Régional Ile de La Réunion vaut acceptation par le pilote (et son Tuteur) du présent règlement.

ARTICLE 13. CHARTE ENVIRONNEMENTALE

13.1. Pour ce qui est de la protection de l'environnement et plus particulièrement les salissures et pénétration d'hydrocarbures au niveau des sols, nous imposons la présence obligatoire d'un tapis de sol absorbant pour toute intervention sur un kart dans le paddock. Dans le même temps, nous imposerons à chaque pilote, de récupérer les huiles et essences usagées afin de les déposés en déchèterie pour traitement.